



Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 mars 2013 à 20h00 à la halle polyvalente

Président	:	M. Igor Spsychiger
Procès-verbal	:	Mme Christine Grandjean
Administrateur	:	M. Daniel Hanser
Scrutateurs	:	MM. D. Prongué et J.-F. Jobin
Ayants-droit au vote présents	:	36 personnes / majorité absolue 19
Conseil municipal	:	Mme M. Willemin MM. R. Troehler, F. Gauchat, P. Gurtner, M. Jäggi

ORDRE DU JOUR

1. **COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE**
 - a. *Présentation de la pré-étude*
2. **APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE**
 - a. *Présentation du dossier*
 - b. *Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie.*
3. **APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES**
 - a. *Présentation du dossier*
 - b. *Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales.*
4. **RÉFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE**
 - a. *Présentation du dossier*
 - b. *Décision quant à la réalisation de cette réfection*
 - c. *Décision quant à l'installation d'un éclairage public*
 - d. *Décision quant à l'emplacement de l'éclairage public (nord ou sud du chemin)*
 - e. *Décision quant au type d'éclairage (vapeur de sodium ou LED)*
5. **DÉCISION DE PRINCIPE POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC**
 - c. *Présentation du dossier*
 - d. *Décision de principe de l'Assemblée municipale déléguant la compétence au Conseil municipal pour l'étude de l'amélioration de l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires.*
6. **INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - a. *Fusion des communes*
 - b. *Horaire élargi de la déchèterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier*
 - c. *Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1^{er} juin 2013*
 - d. *Inventaire des routes*
7. **DIVERS ET IMPRÉVUS**

Il est 20h00 lorsque le Président de l'assemblée municipale (AM) déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il constate que la présente AM a été convoquée conformément au ROA, soit par publication dans la feuille officielle du district de La Neuveville n° 7 du 22.02.2013.

Le droit de vote est contesté aux personnes suivantes: M. D. Hanser, administrateur communal, Mme S. Scalia-Giraud du bureau d'ingénieur Matthey, ainsi que Mme Christelle Huret Amaté, étant de nationalité française. Les personnes mentionnées ci-dessus ne sont par conséquent pas autorisées à voter.

MM. D. Prongué et J.-F. Jobin sont proposés comme scrutateurs et l'assemblée confirme leur nomination.

Le Président demande si l'assemblée conteste l'ordre du jour tel que publié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité et le Président déclare l'AM légalement constituée.

1. COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE

a. Présentation de la pré-étude

Mme N. Hofer prend la parole pour présenter le travail de la commission du chauffage à distance (CCAD). MM. E. Queloz du Parc Régional Chasseral et Ph. Fehlbaum de Lignièrès, ainsi que MM. R. Miorini, S. Rossel, S. Glaz et Mme N. Hofer ont été mandatés pour mener à bien cette pré-étude de faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) pour le village de Prêles. Cette pré-étude a été menée à terme et les résultats ont été déposés à la Commune. Mme N. Hofer remercie Mme S. Scalia-Giraud pour son professionnalisme et informe que la CCAD a été dissoute. Pour la suite de ce projet de CAD, il faut attendre que le projet de bâtiment scolaire se concrétise, car la pré-étude a démontré que le futur bâtiment scolaire serait le meilleur emplacement pour y implanter le CAD. Le CAD envisagé pour Prêles ne correspond pas du tout à celui qui a été construit à Lignièrès; il serait beaucoup plus petit. Elle informe encore que la réserve de bois pour la production d'énergie dans le Jura bernois est estimée suffisante sur le Sud du Chasseral pour exploiter quatre CAD comme celui de Lignièrès. Comme Berne et Zürich achètent de plus en plus de bois dans le Jura bernois, il ne faudrait donc pas trop tarder, si on veut en profiter. Elle passe la parole à Mme S. Scalia-Giraud pour la présentation de la pré-étude.

Mme S. Scalia-Giraud remercie tous les membres de la CCAD qui ont fait un excellent travail. Ils ont commencé par envoyer un questionnaire à tous les propriétaires de Prêles afin de sonder leur intérêt à un éventuel raccordement à un CAD. Suite à cela, ils ont mené une réflexion afin de déterminer le meilleur endroit pour l'implantation du futur CAD. Ils ont ensuite évalué le coût de l'investissement de ce projet. Ils ont encore déterminé le prix de la chaleur.

C'est donc 300 questionnaires qui ont été envoyés sans limite géographique. Il y a eu moins de 30% de réponses, ce qui a surpris la CCAD qui a décidé de relancer la population. Suite à cette relance, le taux est remonté à 45% de participation. Ce n'est malheureusement pas très représentatif. De ce 45% de formulaires retournés, il en est ressorti qu'il y avait 38.6 % d'intéressés à un raccordement, 39.3 % de propriétaires pas intéressés et 22.1% de pourquoi pas. Cette première étape de l'enquête a permis de dire qu'il ne serait pas possible d'envisager un CAD pour raccorder tout le village. Il faudrait déterminer des secteurs. Deux secteurs semblaient dignes d'intérêt, soit le secteur 1 "Vieux village - Sur Montet - Derrière Montet" et le secteur 2 "Rte de La Neuveville - Camping - Vue des Alpes". Il a été décidé de recontacter tous les propriétaires du premier secteur, ce qui a donné un taux de réponse de 82%, partagé en 45 % de non, 27 % de oui et 10 % de pourquoi pas. En chiffre cela représenterait une consommation de chaleur de 910'000 kWh/an (414 kWh), soit 135'000 l/an de mazout substitué 414 kWh.

Tous les sites possibles d'implantation ont été étudiés et il en est ressorti que le futur bâtiment scolaire serait le plus approprié. Pour le CAD, il faudrait prévoir un local de 14 m par 12 m.

Le coût total des investissements se monterait à 2.5 millions de francs, soit CHF. 700'000 pour les installations techniques en chaufferie, CHF. 1'000'000 pour le réseau, CHF. 450'000 pour les sous-stations, CHF. 350'000 d'honoraires et CHF. 95'500 de frais de fonctionnement annuels (location des locaux, 25% pour les personnes en charge de l'installation, achat de 1'100 m³ de plaquettes forestières à CHF. 35/m³).

Le calcul du prix de l'énergie a été le plus conservateur possible et est malheureusement supérieur aux énergies fossiles:

Énergies fossiles, coût de l'énergie

Villa	3'500 l de mazout par année:	20.1 cts/kWh
Locatif	10'000 l de mazout par année:	17.7 cts/kWh

Énergies bois, coût de l'énergie CAD Prêles

Que le secteur 1: 29 cts/kWh
Noyau de faisabilité: 24.5 cts/kWh

En ne prenant que le centre du village, le prix est un peu meilleur. En augmentant de six raccordements seulement, il y aurait déjà une baisse du prix possible. En y ajoutant encore des subventions et en demandant une participation aux raccordements, cela permettrait encore de baisser le prix.

La faisabilité technique a été démontrée, mais le calcul financier est pessimiste. Il faut améliorer cet aspect financier pour que le prix de l'énergie soit comparable aux énergies fossiles. Il faudrait pouvoir arriver à 17 ct par kWh pour être attractif.

Le rapport de cette pré-étude est déposé à l'administration et peut-être consulté par tous les citoyens qui seraient intéressés.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. M. Willemin trouve que le comparatif d'une villa avec une consommation à 3'500 l de mazout par an c'est un peu grand. Selon lui, il aurait été bien d'évaluer avec un chauffage de technique moderne, telle qu'une pompe à chaleur par exemple. Mme S. Scalia-Giraud lui répond que l'idée du projet était de pouvoir substituer des chauffages à mazout et non des chauffages modernes comme des pompes à chaleur.

M. A. Reber précise que 1 m³ de bois correspond à 200 l de mazout. Mme S. Scalia-Giraud précise que le calcul a été fait avec du bois déchiqueté et non pas simplement avec 1 m³ de bois. Il a été demandé aux gens la quantité moyenne utilisée et l'année des chaudières. Selon elle, 1 m³ de plaquettes fournit 700 à 800 kWh.

M. M. Willemin se demande pourquoi il a été décidé de retenir qu'un secteur et non l'ensemble du village puisque sur l'ensemble il y avait quasi égalité entre les oui et les non, alors que dans le secteur 1, il y a plus de non. Mme S. Scalia-Giraud répond que le secteur 1 a été retenu parce qu'il y avait eu plus de réponses.

M. A. Reber aimerait savoir le nombre de personnes qui ont dit oui dans le secteur 1. Mme S. Scalia-Giraud peut lui donner les chiffres complets, soit: sur 92 immeubles, 75 ont répondu, dont 25 oui, 41 non et 9 pourquoi pas.

M. P. Weber pense que pour la suite de l'enquête il serait intéressant de savoir pourquoi certains n'étaient pas intéressés. Il faudrait voir quel délai ils ont pour changer leur chauffage. Mme S. Scalia-Giraud indique que dans les remarques du questionnaire un certain nombre de gens ont déjà signalé avoir changé leur chauffage.

M. A. Reber trouve que le calcul de 135'000 l de mazout lui paraît beaucoup. Mme S. Scalia-Giraud peut lui répondre qu'avec les locatifs et la halle polyvalente c'est un chiffre réaliste.

La parole n'étant plus demandée le Président remercie les intervenants et passe au point suivant.

2. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE

a. Présentation du dossier

M. M. Jäggi prend la parole pour présenter ce dossier. Depuis longtemps, la Commune bourgeoise projette la construction de son bâtiment administratif sur le territoire communal.

Dans ce sens, elle a déposé une demande de permis de bâtir en bonne et due forme, le 4 avril 2012, portant sur la construction d'un immeuble sur la parcelle 2329, située en zone à bâtir répertoriée « Village ancien », du plan de zones approuvé en juin 1989.

Comme de juste, l'Administration communale a requis tous les rapports et autres autorisations cantonales nécessaires, et notamment auprès du Service des monuments historiques, qui estime que le projet constitue une altération modérée de l'environnement des monuments historiques inscrits dans le périmètre qu'il transforme. Pour le surplus, tous les autres services cantonaux consultés par l'autorité d'octroi ont préavisé favorablement l'autorisation de construire.

Le projet a cependant généré quelques oppositions, relatives notamment à l'abattage de huit marronniers d'Inde. Cet aspect a fait l'objet d'un plan de compensation sur la parcelle 2317. Le Service de la promotion de la nature se satisfait des mesures de compensation proposées par la requérante, note au passage que l'allée des huit marronniers, en dépit de sa valeur du point de vue esthétique ou biologique, ne figure pas au plan de zones de protection de la Commune de Prêles et conclut également à l'octroi du permis de construire.

Pro natura, consulté par la Commune bourgeoise en marge de la procédure, préavise également favorablement le projet de compensation écologique et se rallie à la position du Service de la promotion de la nature. Dès lors, plus rien ne s'oppose à la délivrance du permis de construire, et la Commune municipale rend une décision en ce sens en date du 13 juillet 2012.

Certes, les impondérables liés à la disposition malencontreuse des conduites d'eau potable et d'eaux usées, qui traversent la parcelle de part en part, interdisant toute construction en l'état, étaient connus. Il n'est cependant pas légalement possible de lier la délivrance d'un permis de construire au déplacement de conduites gênantes, ces contingences faisant l'objet d'un tout autre dossier.

La conduite d'eau potable existante date de 1902. Elle ravitaillait à l'origine le village depuis l'ancien réservoir communal et l'alimente actuellement depuis le nouveau réservoir via la conduite de liaison STAP Village – réservoir La Taille. Il fallait ici, de toute manière, que la Commune municipale envisage sa réhabilitation à court terme. S'agissant des eaux usées, la conduite est un peu moins ancienne, puisqu'elle ne date que de 1982. Elle évacue les eaux usées de la halle polyvalente en direction de la STEP.

Trois éléments entrent en ligne de compte pour définir le nouveau tracé: la position du bâtiment, les places de stationnement et les modifications de la topographie que le projet engendrera. La Commune municipale a mandaté le bureau d'ingénieur A. Rufer, à Prêles, pour étudier le déplacement de ces conduites d'un point de vue technique et pécuniaire.

Le devis pour les travaux de déplacement des conduites communales se monte au total à CHF. 74'000 (CHF. 45'600 pour l'eau potable, CHF. 28'400 pour les eaux usées). Pour en assurer le financement, la Commune municipale a invité sa consœur bourgeoise à une séance de travail destinée à discuter du partage des frais. Il est à noter qu'il n'existe aucune base juridique pour contraindre, de quelque manière que ce soit, la Commune bourgeoise à participer matériellement à la réalisation de ces travaux. A l'issue de cette séance, la Commune bourgeoise s'est déclarée, à bien plaisir, d'accord de participer financièrement à la réalisation de ces travaux jusqu'à concurrence d'un montant de CHF. 5'680.

Le Conseil municipal (CM) salue l'ouverture d'esprit de la Commune bourgeoise et la remercie d'avoir bien voulu entrer en matière.

L'Exécutif recommande donc à l'Assemblée municipale (AM) l'approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et des eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment administratif de la Bourgeoisie.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. M. Willemin aimerait savoir si plusieurs devis ont été demandés et si oui, s'ils sont dans un tir groupé? M. D. Hanser peut lui répondre que les chiffres articulés sont donnés par l'ingénieur qui a étudié le projet. Ces travaux n'ont pas encore été soumissionnés, le crédit n'ayant pas encore été approuvé par l'AM.

M. M. Willemin trouve ces montants élevés. Comme la Bourgeoisie devra de toute manière ouvrir le terrain pour construire son bâtiment, il n'aimerait pas que des frais de creusage soient encore ajoutés à ce projet de déplacement de conduites. M. D. Hanser lui répond que le terrain devra être remis en place pour le départ des travaux de la Bourgeoisie. M. R. Troehler rajoute encore que le creusage pour les conduites doit impérativement être fait avant le début des travaux bourgeois.

M. N. Hofer se demande si ce déplacement de conduite aura des influences pour la construction de la future école? M. R. Troehler peut lui répondre que seulement pour les conduites électriques il pourrait y avoir un problème, mais ceci n'est pas l'affaire de la Commune.

M. M. Willemin relève que ce projet de la Bourgeoisie a déjà fait couler beaucoup d'encre, déjà par rapport à son précédent emplacement. Il se pose la question de l'utilité réelle de ce bâtiment. Il est d'avis que ces déplacements de conduites doivent être intégralement pris en charge par la Bourgeoisie, puisqu'ils décident de construire, alors qu'ils pourraient très bien utiliser les locaux existants de la Municipalité qui était disposée à les mettre à disposition.

M. S. Rossel rappelle que la jurisprudence a arrêté que, lorsque des conduites municipales passent sur des terrains de propriétaires fonciers, c'est à la Commune municipale de prendre les frais en charge. De plus, la conduite d'eau datant de 1902, la Commune municipale devrait de toute manière la changer.

M. M. Acquadro prend la parole pour inciter la Commune municipale à inscrire des servitudes pour toutes les parcelles concernées par des conduites communales. M. R. Troehler explique que comme cela coûte passablement d'argent, il semble que par le passé, cela n'ait pas été fait.

M. P. Schwab informe que le tracé de la conduite des eaux usées a été fait dans les années 70-80 et qu'il est à regretter qu'à l'époque il n'y ait pas eu plus de perspicacité pour placer cette conduite au bord de la parcelle. Pour ce qui est de l'eau potable, sa réalisation étant tellement ancienne qu'elle est largement amortie. Il faut de toute manière envisager son remplacement.

La parole n'étant plus demandée, le Président met cet objet en votation.

b. *Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie*

Le Président met en votation l'approbation du crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie. Il est accepté à 27 voix contre 3.

3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES

a. *Présentation du dossier*

M. P. Gurtner prend la parole pour la présentation du dossier. C'est la dernière fois qu'un crédit est demandé à l'AM pour l'assainissement des routes, car il s'agit cette année des deux derniers tronçons de routes communales à refaire.

Depuis environ sept ans, la Commune municipale a pu assainir les routes communales au vu de sa bonne situation financière. Un plan des routes avait été établi avec les priorités d'assainissement:

- La Vue des Alpes	212 m'	2005 et 2007
- Les Mouchettes	55 m'	2008
- Ch. des Saigneules	160 m'	1008
- Le Rafour	270 m'	2009
- Rue du Chasseral / Mont Sujet	110 m'	2009
- Mont-Sujet / Les Mouchettes (carrefour)	90 m'	2010
- Sur le Souhait / Les Mouchettes (carrefour)	206 m'	2010
- Rue du Chasseral / Beausite Sud (carrefour)	96 m'	2011
- Mont-Sujet / Les Mouchettes	156 m'	2012
- Vue des Alpes via Ouest	95 m'	2012
- Beausite carrefour direction rue du Chasseral Nord	124 m'	2012

ce qui fait un total de 1km et 574 m' pour une somme de CHF. 650'000 (CHF. 410 par m'). Sur ces routes, toute la surface de l'enrobé a été retiré et un nouvel enrobé de 7 cm a été reposé à chaud.

Les deux derniers tronçons à réaliser sont:

- 2 ^{ème} étape du chemin des Saigneules Oues	230 m'
- Rue du Chasseral Ouest	90 m'

Pour la rue du Chasseral, il est également prévu un élargissement d'environ 1.00 m' (largeur actuelle 3.0 m') et la pose de pavés.

Pour ces travaux, le CM demande à l'assemblée d'accepter un crédit de CHF. 130'000.

M. M. Acquadro se demande si c'est réellement le dernier crédit au vu de l'état de certaines routes. M. P. Gurtner lui répond que les autres tronçons peuvent être simplement réfectionnés.

M. M. Acquadro indique qu'il faudra penser à mettre au budget l'assainissement de la route de Châtillon, car son état empire rapidement et cela va coûter très cher. M. P. Gurtner dit que cette route a déjà été prise en considération et il a déjà été possible d'obtenir une subvention du canton pour l'entretien annuel de la route. M. R. Troehler précise qu'une convention a été signée avec le canton et que dès 2013, la Commune recevra CHF. 17'700 par année. Il indique aussi que le CM a un projet de fermer cette route à la circulation depuis Châtillon jusqu'à La Praye.

Mme N. Hofer n'est pas convaincue de la nécessité d'assainir les routes. Elle trouve que boucher les trous c'est suffisant. De plus les élargissements sont dangereux, car les gens circulent ensuite plus vite.

M. K. Schumacher indique qu'une construction aura lieu sur une des routes qui devra être assainie cette année. Il espère donc que l'assainissement aura lieu après la construction, afin de protéger la route.

La parole n'étant plus demandée, le Président met l'objet en votation.

b. *Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales*

Le Président met en votation l'approbation du crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales. Il est accepté à 20 voix contre 6.

4. RÉFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

a. *Présentation du dossier*

C'est M. M. Acquadro qui présente ce dossier. Le CM a jugé nécessaire de représenter ce projet à l'assemblée, alors que celui-ci avait déjà été avalisé par l'assemblée en 2012, car après le premier appel d'offre, il est ressorti que les prix étaient trop élevés par rapport au crédit accordé. Il a donc décidé de faire une réfection plus "light". De plus, l'éclairage du chemin semble poser problème au sein des citoyens.

La situation actuelle est la suivante: la longueur du projet de d'env. 226 m'. La largeur de la chaussée actuelle varie entre 3.10 m' et 3.90 m'. La vitesse est de 50 km/h et c'est une route de desserte sans prescription, donc avec priorité de droite.

La structure existante est une fondation graveleuse peu portante. Il y a des déformations et des dégradations de surface. Le chemin est également piétonnier et n'est pas éclairé. Il y a la présence d'une conduite souterraine d'alimentation 16KV.

Les conduites souterraines sont en ordre. Une caméra a été passée dans celles-ci. Un petit bout du collecteur situé dans le champ sera refait. La route sera légèrement élargie et passera partout à une largeur minimum de 3.50 m'. Le CM propose également de profiter de ces travaux pour poser un éclairage public.

Les futures parcelles à viabiliser pourront se crocher sans problème.

La couche d'enrobé bitumineux sera retirée. Les endroits du coffre abimés seront refaits. Ensuite une couche de support et une autre de roulement seront posées. Les banquettes seront stabilisées de part et d'autre. Il y aura une adaptation des parcelles voisines de la route. Il est prévu la pose de candélabres.

Les coûts de génie civil pour la chaussée et le collecteur se montent à CHF. 80'000. Le génie civil pour l'éclairage sont de CHF. 12'000. L'éclairage public au sodium se monte à CHF. 16'500 et en cas de pose de LED à CHF. 21'500. Les honoraires d'ingénieur sont prévus à CHF. 12'000. Donc un coût total estimatif de CHF. 120'500 avec la variante sodium et de CHF. 125'500 avec la variante LED.

Pour ce qui est de l'éclairage public, le projet de FMB Energie est la pose de sept candélabres avec des ampoules au sodium de 50 W ou de LED à 37 W. L'éclairage sera installé côté nord de la route. L'installation côté sud pourrait gêner le passage des machines des agriculteurs. Si les lampadaires devaient éclairer dans des maisons, il sera possible de poser des déflecteurs.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. M. Willemin souhaite apporter quelques précisions quant à l'éclairage LED. Cet éclairage est plus onéreux, mais permet de grandes économies, ce qui rentabilise ce système sur 5 ans. De plus, la durée de vie des LED est de bien plus de 5 ans, donc avantageux au niveau des frais de maintenance. Il apporte encore une petite précision quant à la législation en vigueur par rapport aux responsabilités en cas d'accident sur un tronçon non éclairé: c'est l'automobiliste qui doit s'adapter aux conditions.

M. M. Acquadro peut répondre que le projet prévu est aux normes actuellement en vigueur. Il précise encore qu'avec la variante LED il serait possible d'installer un système d'éclairage à la demande. Cela veut dire que les lampadaires s'enclenchent quand une voiture ou un piéton passe dans le détecteur, puis s'éteignent. Ceci n'est pas envisageable avec le sodium.

M. Giauque demande s'il ne serait pas possible d'en éteindre un sur deux. M. M. Acquadro dit que c'est possible, mais cela n'a pas été étudié dans ce projet.

Mme Ch. Huret Amaté se demande si la variante Sud pour les lampadaires ne serait pas dangereuse? M. M. Acquadro répond que l'espace libre a été calculé pour qu'il n'y ait si possible pas de gêne.

M. K. Schumacher pense qu'il ne sera pas possible de passer avec une moissonneuse-batteuse de 3.5 m de large si les candélabres sont posés au Sud.

M. P. Bourquin relève que son immeuble, sis au Crêt de Fourmis 10, sera entouré de trois candélabres.

M. P.-A. Gerschwiler se demande qu'est-ce qui justifie l'éclairage de ce chemin? M. M. Acquadro relève que du fait que ce chemin devait être assaini, c'était l'occasion de poser l'éclairage. En effet, c'est un chemin piétonnier pour les enfants du quartier qui se rendent à l'école.

M. P. Weber relève que l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de candélabre puisqu'il y en a un au croisement avec Le Malié. Pour lui, comme la route est droite, la visibilité est bonne. Il faut juste être très attentif au départ.

Mme N. Hofer pense que, comme Le Crêt de Fourmis est éclairé, il ne faudrait mettre l'éclairage public à Champ-Favre que depuis le milieu jusqu'au quartier Derrière Montet.

M. I. Spychiger précise à Mme N. Hofer qu'elle a la possibilité de faire une proposition à l'assemblée dans les votations.

M. P. Schwab se demande si les habitants du quartier sont plutôt pour ou plutôt contre ce projet d'éclairage public? M. M. Willemin lui répond que pour lui cela va très bien sans éclairage public.

Pour M. P. Weber le seul problème depuis quelques années, c'est la vitesse excessive des gens du quartier. Ce qui permet à Mme N. Hofer de rebondir afin de répéter à l'assemblée que le meilleur moyen de limiter la vitesse est de laisser les routes se détériorer.

La parole n'étant plus demandée, le Président met l'objet en votation.

b. Décision quant à la réalisation de cette réfection

Il demande à Mme N. Hofer si elle souhaite maintenir sa proposition de ½ éclairage de Champ-Favre. Elle retire sa proposition.

Le Président met en votation l'approbation de la réalisation de cette réfection. Elle est acceptée par 22 voix contre 6.

c. Décision quant à l'installation d'un éclairage public

Le Président met en votation l'approbation de cette installation de l'éclairage public. Elle est refusée à 22 voix contre 1.

L'installation d'un éclairage public ayant été refusée, les points d. et e. sont caduques et ne seront donc pas votés.

<p>5. DÉCISION DE PRINCIPE POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC</p>

a. Présentation du dossier

C'est M. R. Troehler qui présente ce projet. Avec la volonté politique de sortir du nucléaire, dont le calendrier reste encore à définir, le CM s'est aussi posé la question: que pourrions-nous mettre en œuvre à Prêles ?

L'ARJB va prochainement mettre à disposition de toutes les communes et propriétaires une plate-forme internet recensant toutes les toitures du Jura bernois présentant un potentiel "solaire", soit l'orientation, la pente du toit, etc... (investissement de CHF. 25'000 par l'ARJB).

Le CM a aussi décidé de soutenir le CMJB en adhérant à mi-mars 2013 à la nouvelle proposition JbEole. La consultation prenait fin le 20 mars 2013 et l'idée de verser, si le projet devait aboutir, un montant unique de CHF. 5.- /habitant soit CHF. 4'600, a été acceptée. Par rapport à JuraEole, le projet JbEole vise des objectifs identiques, mais sa structure est plus simple et il ne concerne, comme son nom l'indique, que le Jura bernois.

Le CM est parti de l'idée, plutôt que certains propriétaires s'occupent de toutes les démarches pour installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit au village, de mettre à disposition des citoyens de Prêles le toit de la halle de gymnastique. Ce toit est d'une surface d'env. 660 m² sur le pan Ouest, avec une orientation optimale, une pente de 20.23 % +/- correcte et possède un raccordement idéal au réseau électrique existant, grâce au transformateur situé au pied du bâtiment. L'emplacement est presque parfait.

Dans un premier temps, la Commune s'est approchée d'une entreprise vaudoise afin d'estimer ce potentiel, puis d'un artisan de la région pour l'isolation du toit.

De ces démarches, il ressort que:

- Il faudrait faire vérifier la structure porteuse (charpente métallique).
- Il faudra faire analyser le bilan énergétique du bâtiment et définir l'isolation nécessaire pour la toiture.

- Il faudra démonter et éliminer l'Eternit (avec amiante vraisemblablement) du toit.
- Il faudra isoler et poser une nouvelle toiture en tôle thermolaquée permettant la fixation des panneaux photovoltaïques. Les principaux problèmes sont les raccords entre les façades et la toiture, les ponts de froids engendrés par les poutres métalliques qui traversent les murs, etc.
- Poser les panneaux photovoltaïques et mettre en service le tout.
- Poser des capteurs solaires pour la production d'eau chaude pour les douches.

Grossièrement, il faut compter avec un investissement de CHF. 250'000 pour le toit et l'isolation et encore CHF. 250'000.- pour l'installation solaire.

Comment faut-il financer le tout ? Plusieurs variantes sont possibles. Les CHF. 250'000 du toit et de l'isolation seront bien sûre pour la Commune, mais, par contre, il est envisagé plusieurs formules pour la partie solaire, évent. un partenariat privé-public entre les citoyens, une entreprise "solaire" et la Commune.

Le CM reviendra en juin ou en septembre avec un projet mieux ficelé. Ce soir, le CM demande seulement une décision de principe.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. R. Miorini demande si le toit n'est pas orienté Nord? R. Troehler peut répondre que non. Il est orienté Ouest avec une pente à 22°. Les panneaux ne seront pas inclinés afin d'éviter des accumulations de neige. M. R. Miorini pense qu'avec une pente seulement de 22°, la neige ne glissera pas.

M. M. Willemin dit que la rémunération pour le photovoltaïque deviendra effective en 2018. Que ce passera-t-il d'ici-là? M. R. Troehler répond que l'entreprise qui fait l'avant-projet nous propose une variante de rachat par Nestlé à 23 cts/kWh.

M. M. Willemin se pose la question sur l'aspect fiscal lors de la production d'énergie, soit 1/3 qui doit partir aux impôts, car c'est taxé comme un revenu. M. R. Troehler répond que dans l'avant-projet il est proposé une exonération fiscal de 10 ans.

M. L. Schwab aimerait avoir des compléments d'information par rapport au remplacement de l'Eternit. M. R. Troehler lui répond que ce soir, le CM demande une décision de principe pour étudier ce projet. Le détail n'est pas encore fait.

M. M. Acquadro rappelle qu'il faut penser aussi au chauffage de la halle polyvalente. M. R. Troehler répond qu'il serait prévu d'utiliser le photovoltaïque pour l'eau chaude. Le chauffage serait plutôt assuré avec le futur CAD.

La parole n'étant plus demandée, le Président met l'objet en votation.

b. DÉCISION DE PRINCIPE POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

Le Président met en votation la décision de principe de l'AM déléguant la compétence au CM pour l'étude de l'amélioration du l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires. L'AM délègue la compétence au CM par 34 voix.

6. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Fusion des communes

M. F. Gauchat prend la parole. Comme relaté lors de la dernière AM du 6 décembre dernier, le comité de pilotage (CoPil 3C) s'est réparti les travaux. Ainsi, plusieurs commissions ont préparé les bases de la future Commune, notamment les finances, le personnel, les bâtiments et les services, les syndicats, l'agriculture, les pâturages et les terres agricoles.

Le contrat de fusion, le règlement d'organisation et le règlement concernant les élections aux urnes ont été approuvés par les trois communes contractantes.

Ainsi, le projet prévoit une Assemblée communale, une élection du Conseil communal au système majoritaire et une garantie minimum d'un siège par village au moins pour une, év. deux législatures, étant donné que le cercle électoral est la nouvelle Commune fusionnée.

En ce qui concerne le personnel, les contrats d'engagement seront reconduits pour le 30 novembre 2013. Des pourparlers sont en cours et aboutiront sur l'organisation des postes de travail et des services.

S'agissant des pâturages et des terres agricoles, la nouvelle Commune reprend la totalité des baux à ferme. Ainsi, la répartition actuelle des terres communales (prés, champs, forêts et pâturages) n'est pas remise en question dans le cadre de la fusion des communes. Les exploitants agricoles continueront de bénéficier des droits acquis.

A propos de la réglementation fondamentale en matière de construction, la Commune mixte du Plateau de Diesse va élaborer une nouvelle réglementation dans les trois ans suivant l'entrée en force de la nouvelle Commune.

Une stratégie d'information a été mise en place par le CoPil 3C. Le premier journal d'information a été publié et distribué dans tous les ménages le 16 mars dernier. Un deuxième numéro sortira de presse en avril prochain. Un grand merci à M. D. Hanser, rédacteur en chef ! Enfin, des soirées publiques d'information à la population seront organisées :

- Vendredi 3 mai 2013, à 18.00 h à Prêles, Hôtel de l'Ours,
- Vendredi 17 mai 2013, à 18.00 h à Lamboing, Restaurant du Cheval Blanc,
- Vendredi 24 mai 2013, à 18.00 h à Diesse, Magasin « Le Rendez- vous ».

Comme vous avez pu en prendre connaissance, au niveau des finances, la quotité d'impôt proposée est de 1.88, la taxe immobilière de 1.3 % et les taxes des déchets, eau potable et eaux usées harmonisées pour la nouvelle commune. En outre, le CoPil 3C, épaulé de manière constante par les trois administrations et Mme S. Giaque, spécialiste en comptabilité, a débattu et arrêté un budget prévisionnel 2014 ainsi qu'une planification financière 2014-2018.

Enfin, la nouvelle Commune mixte est baptisée sous le nom « Le Plateau-de-Diesse » et les armoiries reprennent les trois couleurs de Diesse (rouge), Lamboing (bleu) et Prêles (jaune).

Ces prochaines semaines, le CoPil 3C mettra au point le message aux citoyens(ennes) et l'administration distribuera le matériel de vote en vue de la votation populaire du 9 juin 2013.

En cas de résultat positif du scrutin du 9 juin 2013, le CoPil 3C préparera les documents indispensables à l'élection des autorités de la nouvelle Commune fusionnée prévue le 29 septembre 2013.

Il poursuivra les pourparlers avec le personnel et établira les nouveaux contrats de travail au plus tard pour le 30 novembre 2013.

Le corps électoral des trois communes contractantes sera convoqué en Assemblée communale le 5 décembre 2013 pour l'approbation de la quotité d'impôt et du budget 2014 de compte de fonctionnement.

Si tout se déroule normalement, l'entrée en souveraineté de la nouvelle Commune peut être envisagée au 1^{er} janvier 2014.

M. M. Willemin demande la parole. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir un budget plus audacieux et ainsi garder la même quotité d'impôt que maintenant. M. F. Gauchat répond que le CoPil 3C préférerait prévoir un budget près de la réalité et de ne pas être trop optimiste au départ.

Le Président n'ouvre pas de débat et demande aux personnes présentes de se rendre aux séances d'information publiques pour leurs questions.

b. Horaire élargi de la déchèterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier

M. R. Troehler prend la parole. Suite à une intervention d'un citoyen, le CM s'est penché sur cette problématique, d'autant plus qu'avec la perspective de la fusion des communes, les deux autres communes mettent leur déchèterie en avant. Il a donc été décidé d'ouvrir la déchèterie les mercredis de 17h00 à 18h00 et de rajouter une benne pour les déchets de chantier, tels que cailloux, pots de fleur, matériaux de construction. Toutefois, la quantité de ces matériaux sera limitée à un seau de 20 l par semaine. S'il devait y en avoir plus, cela poserait la question de la mise en place d'une taxe. Ces nouvelles mesures seront mises en place ces prochaines semaines, soit dès que la benne sera livrée. Une publication sera faite dans la FOD pour informer les citoyens.

M. Giaque trouve qu'il faudrait prévoir plus de places de parc pour les véhicules privés. Il serait bien de stationner les véhicules communaux à l'extérieur de la STEP. M. R. Troehler trouve que c'est une bonne idée. Le CM va regarder s'il serait possible d'obtenir un bout de champ pour faire encore quelques places.

M. M. Acquadro quant à lui pense qu'il faudrait faire une place d'évitement dans la dernière descente vers la STEP, car il est très difficile de croiser, plus particulièrement en hiver. M. R. Troehler répond que pour l'instant ce ne sera pas envisagé.

c. Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1^{er} juin 2013

Mme M. Willemin prend la parole. En 2012, Aare Seeland Mobil a créé la place de jeux du funiculaire à l'occasion du centenaire de celui-ci. Le CM a décidé d'inviter toutes les personnes qui ont eu l'idée d'aménager cette place et de procéder à une petite inauguration avec un apéritif et la pose d'une plaquette commémorative. Venez donc nombreux le samedi 1^{er} juin 2013.

d. Inventaire des routes

M. P. Gurtner prend la parole. Suite à la demande de citoyens de Prêles, il a procédé au recensement de toutes les routes communales et de leur état général. Ce document est maintenant déposé à l'administration municipale pour consultation. Il contient le numéro des routes, leur désignation, leur longueur, leur largeur, leur état au niveau du caisson et des fondations, l'état de leur superstructure, l'état de leur enrobé et de la chaille.

7. DIVERS ET IMPRÉVUS

a. Modification du plan de zone pour le nouveau collège - Séance d'information aux citoyens

M. R. Troehler indique que le mardi 16.04.2013 à 20h00, la Commune municipale organise à la halle polyvalente une séance d'information quant à la modification nécessaire du plan de zone par rapport à la construction d'un nouveau collège.

b. Possibilité d'interruption de l'éclairage public la nuit

M. R. Troehler souhaite ce soir faire un vote consultatif sur une possible interruption de l'éclairage public la nuit. En effet, pour un investissement minime de CHF. 1'200, il serait possible de réaliser une économie annuelle de CHF. 3'700. Cette interruption aurait lieu de 00h30 à 05h30. Ces heures sont déterminées par des conditions techniques. L'autorité de police a été consultée et n'a pas d'opposition à formuler. Si ce soir le vote était positif, ce projet sera également présenté aux citoyens lors de la séance d'information prévue le 16 avril prochain pour la modification du plan de zone.

Comme il n'y a pas d'intervention particulière, le Président passe directement au vote. L'assemblée est favorable à ce projet d'interruption nocturne de l'éclairage public par 33 voix. Une information publique aura donc lieu le 16 avril à la halle polyvalente à 20h00.

c. Pose de bitume au chemin des Labours

La Commune avait prévu de poser un revêtement bitumineux sur le chemin des Labours, celui-ci étant beaucoup utilisé par les habitants côté ouest du village pour se rendre à la déchèterie. Malheureusement, lors de la publication des travaux, il y a eu une opposition de Berne Rando. Une séance de conciliation a eu lieu tout dernièrement avec Berne Rando, en compagnie également de la Bourgeoisie de Prêles et d'un représentant de l'Office des ponts et chaussées. Un itinéraire pédestre de contournement pour passer du funiculaire au chemin pour Gléresse a pu être trouvé. Si dans les 30 jours Berne Rando ne s'y oppose pas, le chemin des Labours pourra alors être entrepris.

d. Remise en état des chemins du remaniement

M. M. Acquadro aimerait savoir où en sont les travaux de remise en état des chemins du remaniement. Il a constaté que dans les autres communes, les travaux étaient faits. M. R. Troehler peut lui répondre que certains chemins ont déjà été refaits et que cette année c'est le chemin du Stand qui sera entrepris. Il a fallu attendre que la conduite d'eau de La Praye ait été refaite, avant de commencer. F. Gauchat précise encore que tous les travaux devront être terminés d'ici fin 2014, afin d'obtenir la subvention cantonale.

Mme N. Hofer est étonnée que le chemin du Stand ait été soumissionné, car elle n'a pas vu de publication pour le permis. M. R. Troehler peut lui répondre que, comme ce chemin sera seulement refait et non revêtu de bitume, comme initialement prévu, un permis n'est donc pas nécessaire.

e. Déménagement de l'entreprise Schwab System

M. P. Schwab prend la parole afin d'annoncer que les travaux de construction de son nouveau bâtiment ont commencé à Gampelen. L'idée de ce nouveau bâtiment a germé depuis environ cinq ans. Il a monté deux projets dans la zone artisanale de Prêles, mais il a fallu se rendre à l'évidence que la situation du terrain ne se prêtait pas à ses besoins.

Il précise encore que son grand-papa venait de Gals et qu'il retourne donc un peu aux origines. Il tient à remercier les communes municipales et bourgeoises pour tout le travail qui a été fait pour essayer d'accueillir ce nouveau bâtiment à Prêles. Il tient vraiment à préciser que les communes ne sont en rien responsables de son départ de Prêles.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président remercie beaucoup tous les participants présents ce soir et remercie également le CM pour son investissement et ses projets en route. La séance est levée à 22h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE
Le Président, *La Secrétaire,*

Igor Spychiger Christine Grandjean

Prêles, le 10 avril 2013